CIVAM
AGRICULTURE DURABLE 49

L'ECHO DES FERMES CIVAM

Les pieds dans l'herbe

n° 111 - juin 2025

22 mai, 5e journée de la formation pâturage tournant, chez Julien Provost à La Plaine.

L'ÉDITO

Les groupes d'échanges comme alternative

Le projet de loi Duplomb vient s'ajouter à l'actualité ambiante déjà pesante pour nos fermes. Comment ne pas s'offusquer de cette loi qui autoriserait, entre autres, l'utilisation de certains produits phyto déjà interdits et dangereux ? Représentés par notre nouveau président Pascal et avec l'ensemble de nos partenaires, des adhérent·es du CIVAM ont participé au rassemblement du 70 route de Nantes pour se positionner contre cette loi. En parallèle, sur notre territoire, la commission "pollutions diffuses" du Syndicat Layon Aubance Louet, à laquelle nous participions dans le but d'améliorer la qualité de l'eau a été mise en pause !

Les formations et les groupes d'échanges du CIVAM, permettent d'oser le changement des pratiques. On se remet en question, on se questionne sur les méthodes, les façons culturales… les échanges portent sur notre métier dans son environnement. La vie du sol est primordiale. « Quand tu fais pâturer, tu rends la prairie vivante ».
Le CIVAM reste lui aussi bien vivant. Ainsi, les échanges d'expériences et d'idées étaient aux rendez-vous lors de la journée chez André-Marie Rochard, et Marion qui va lui succéder, où un grand nombre de partipant·es ont répondu présent ! Bravo également à l'équipe salariée qui met tout en œuvre pour la préparation des dossiers MAEC régionaux et sur le bassin du Layon ! Par ailleurs, Le CA s'est renouvelé avec trois nouveaux administrateurs et administratrice. Bienvenue !

Et bonne lecture !

Julien Gaultier
Eleveur de vaches laitières à Chemillé
Secrétaire du CIVAM AD 49

SOMMAIRE

Les nouveaux admins se présentent 2
Changements au bureau du CIVAM 3
Aborder les inégaliés de genre dans l'enseignement agricole 4
Actualités des groupes 7
Nouvelles des pâtures 8
Produire ses semences prairiales en système herbager 10
Agenda 12

RENOUVELLEMENT DU CA : QUI SONT LES NOUVEAUX ADMINS ?

Emeline Cornet, Léopold Bonthoux et Antoine Béduneau sont entrés au CA du CIVAM à la dernière Assemblée Générale du 25 février dernier. Nous leur donnons la parole.

Antoine BEDUNEAU

J'élève 70 vaches laitières en bio dans les Mauges à Sainte Christine avec une alimentation 100% herbe. J'accorde beaucoup d'importance à l'autonomie décisionnelle sur ma ferme.

En m'engageant dans le conseil d'administration, je souhaite mettre à disposition mon énergie pour faire vivre et développer les différentes activités du CIVAM. De nombreux défis nous attendent. Par les formations ou les nouvelles rencontres, le CIVAM est pour moi un support incontournable pour nous guider à atteindre les autonomies sur nos fermes. Je souhaite aussi prendre part au dynamisme insufflé par le CIVAM pour rester moteur face aux évolutions environnementales et sociétales.

Je suis éleveuse sur la Ferme du Pont de l'Arche entre Bouchemaine et Savennières, en collectif à 5. Nous élevons quelques cochons et 27 Brunes des Alpes Originales, en monotraite, et transformons la totalité du lait. Nous élevons les veaux sous leur mère, et proposons donc de la viande de veau. Nous avons aussi des céréales, que nous transformons en farine et une partie en pain. Tous nos produits sont vendus en direct à la ferme et sur les marchés.

Pour ma part, je m'occupe principalement de la partie élevage. C'est ce que je préfère ! Je suis rentrée au CIVAM car je partage les valeurs de l'élevage herbager, des systèmes autonomes et économes et de l'apprentissage entre pairs, que je souhaite voir se développer. Je suis aussi très attachée et convaincue par le système associatif et je suis ravie de prendre part à son fonctionnement. Et puis je suis aussi contente de féminiser un peu le CA !

Emeline CORNET

Léopold BONTHOUX

Installé depuis 2023 à Toutlemonde, j'ai repris une ferme conventionnelle que j'ai converti en Bio. Aujourd'hui, la ferme se compose de 100ha sur lesquels je produis de l'herbe et des céréales, essentiellement destinées aux animaux, mais aussi pour l'association de producteurs et productrices Bio Ribou Verdon dont je suis membre. L'atelier principal est un troupeau laitier de 50 vaches (frisonnes hollandaises et jersiaises). N'étant pas originaire du Maine-et-Loire, rejoindre le CIVAM a été une opportunité pour m'intégrer sur le territoire et rencontrer des membres souhaitant développer des systèmes pâturants économes et autonomes.

En intégrant le Conseil d'administration du CIVAM grâce aux membres du groupe Bovin Sud Loire, je souhaite participer au maintien et à la promotion de l'élevage à l'herbe et de ses services environnementaux, économiques et sociaux. C'est également par envie de m'engager dans la vie du réseau localement que je participe au dynamisme du CIVAM.

LE CIVAM CHANGE DE PRÉSIDENT

Après 3 ans de présidence, Baptiste Boré laisse son siège à Pascal Sanchez, qui est administrateur au CIVAM depuis 2020. Baptiste reste au conseil d'administration.

8 ans de bureau dont les trois dernières années comme président, il est temps de passer la main. Quand j'ai pris la présidence, après Denis, j'avais évoqué que cette fonction était juste un prête-nom pour une question administrative. Et c'est vrai ! La force du Civam est le collectif et je suis heureux d'avoir pris les décisions avec mes copains membres du bureau. J'ai appris beaucoup sur le fonctionnement d'une association et la gestion d'une équipe salariée, et cela me servira pour la suite. Je suis reparti pour un nouveau mandat de 3 ans comme administrateur et je sais que je vais prendre plaisir à avoir Pascal comme président, en espérant qu'il en prendra autant que moi dans son nouveau rôle.

Baptiste BORE

Pascal SANCHEZ

Mon souhait est de porter haut la voix du Civam pour défendre partout cette réponse aux nombreux défis de notre époque (loi Duplomb, dérèglement climatique, associatif déconsidéré...) qu'est la recherche d'autonomie en général et les systèmes herbagers en particulier. Je pense que cette réponse doit être collective, et les rencontres nationales chez nous, ainsi que la préparation des 30 ans du CIVAM 49, sont l'occasion de renforcer ce collectif, tout comme le collectif Nourrir 49 et tous ses liens inter-structures qui ne demandent qu'à être renforcés et élargis. Continuons de voir loin, de travailler l'inclusivité dans notre association, de parler aux étudiant·es, aux élu·es, aux citoyen·nes. Continuons nos échanges en bout de champs, autour d'une table, d'un verre ; de croire en l'intelligence collective pour nos fermes, nos asso et pour le monde !

Lors du CA du 1er avril 2025, le bureau s'est renouvelé aux 3/5 : Pascal Sanchez, Julien Gaultier et Quentin Gallard remplacent Baptiste Boré, Denis Roulleau et François Couëffé. Nous les remercions pour leur engagement et leur action au sein du CIVAM ! Voici la composition du nouveau bureau du CIVAM :

Pascal SANCHEZ
Président

Yohann BURET
Trésorier

Thomas LECOMTE
Vice-trésorier

Julien GAULTIER
Secrétaire

Quentin GALLARD
Membre

LE CIVAM ET SES PARTENAIRES

Vous informer sur l'engagement du CIVAM et de ses administrateurs auprès des pouvoirs publics et de ses partenaires.

▶ Lundi 24 mars : réunion publique d'information sur les MAEC du bassin versant Layon-Aubance-Louets
Participation de Pascal Sanchez, Président, et Axelle Raab-Ley, salariée. Le CIVAM est intervenu en tant que partenaire, et est habilité à réaliser des accompagnements et des formations. 5 dossiers MAEC sont suivis par le CIVAM sur le territoire.

▶ Mardi 8 avril : réunion avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne
qui finance de nombreuses actions directement et indirectement à l'échelle régionale et départementale. Pascal Sanchez, la FRCIVAM de Breatgne et la FR CIVAM Centre-Val-de-Loire ont rencontré à Orléans le directeur de l'Agence de L'Eau Loire Bretagne.

▶ Mercredi 30 avril : visio d'information à destination des agris sur les MAEC HBV portées par le PAEC régional
Une vingtaine de dossiers MAEC sont suivis par le CIVAM.

▶ Mardi 20 mai : réunion de restitution des résultats d'enquête sur l'irrigation - BV Evre Thau St Denis
Dans le cadre de l'étude HMUC (Hydrologie, Milieux, Usages et Climat), menée afin d'apporter des connaissances et méthodes pour aider à la gestion de la ressource en eau. Valentin Lemasle, en tant que nouveau référent, sur le SMIB y a participé.
Merci aux adhérent.es qui y ont participé afin de faire valoir les systèmes herbagers économes et autonomes sur le territoire.

▶ Mardi 20 mai : Table-ronde "Comment nourrir Angers Loire Métropole en 2040 dans le respect de l'environnement, des habitants, de la biodiversité et des agriculteurs ?" Dans le cadre de l'AG des Jardins de Cocagne. Pascal Sanchez était participant de la table-ronde.

ABORDER LES INÉGALITÉS DE GENRE DANS L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

Le CIVAM AD 49 et le GABB Anjou ont développé un nouveau module pédagogique à destination de l'enseignement agricole "Les inégalités de genre en agriculture ? Parlons-en !".

Dans le cadre du projet de recherche-action « Dégenrons l'installation en agriculture », le CIVAM AD 49 et le GABB Anjou ont imaginé ensemble un module de sensibilisation pour aborder la question du genre dans le monde agricole. Les objectifs de ce projet : mettre en lumière les réalités souvent invisibilisées que vivent les femmes lors de leur installation, repenser les outils d'accompagnement pour mieux répondre à leurs besoins spécifiques, et sensibiliser les futur·e·s installé·e·s. C'est donc sur ce troisième volet que le CIVAM AD 49 et le GABB sont engagés.

Conçu comme un temps d'échange collectif, ce module de deux heures invite les élèves à questionner la place des femmes en agriculture, à identifier les obstacles encore trop présents, et à esquisser des pistes de transformation concrètes. Il offre aussi un espace d'écoute bienveillant, où chacun·e peut, en groupe réduit, partager ses expériences de stage et ses ressentis face aux inégalités observées sur le terrain. Plus qu'un apport théorique, ce module vise à créer des échanges entre élèves ainsi qu'à nourrir une réflexion critique, ancrée dans les réalités du terrain et les perspectives d'installation.

Le 26 mars dernier, ce module a été proposé à une classe de BTSA Production Animale à l'ESA, en présence de Julie Avril, enseignante en zootechnique responsable de la chaire Agricultures au Féminin au sein de l'établissement. Les élèves ont pu partager leurs expériences personnelles. L'une d'elles raconte : « *À la laiterie, quelqu'un a demandé à parler au patron. J'ai répondu que ma patronne était dans son bureau, et on m'a répondu qu'on voulait parler à l'homme.* » Ces échanges ont mis en lumière l'importance de lutter contre les comportements sexistes ordinaires, notamment lors des stages. Les témoignages de plusieurs étudiantes ont surpris certains garçons de la classe, qui ont exprimé leur soutien : « *Je ne savais pas que mes camarades vivaient tout ça. C'est bien de pouvoir en discuter.* »

Temps déchange autour d'un photolangage à partir de planches de la BD "Il est où le patron ?" et de photos du quotidien sur les fermes, faisant écho à des situations déjà vécues par les étudiant·e·s.

L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE : UN ENJEU FORT POUR LE CIVAM

Par ses interventions auprès de l'enseignement agricole, le CIVAM cherche à se faire connaître auprès des futurs professionnel·les (aussi bien les futurs agriculteur·trices que des technicien·nes et ingénieur·es) mais aussi à les accompagner à prendre du recul sur le monde agricole : questionner la durabilité d'un système, comprendre la démarche autonome des systèmes herbagers...

Ces dernières années, la dynamique autour de l'enseignement agricole est marquée par une diversification des modules d'intervention, avec notamment le développement d'un module sur la PAC et le petit dernier, le module sur le genre en milieu rural présenté ci-dessus.

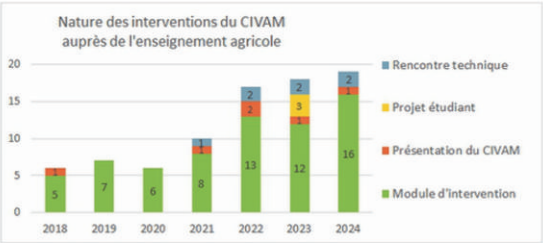

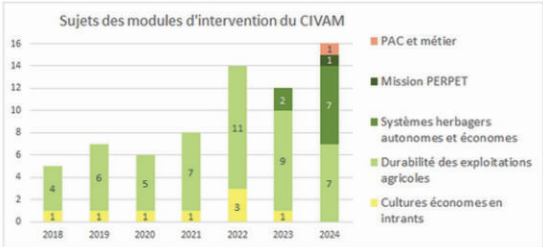

RETOUR SUR LES RENCONTRES NATIONALES "GENRE ET MILIEU RURAL"

“Faire passer mes idées paysannes sur l’égalité des genres en agriculture” : c’était la thématique des rencontres nationales Genre et milieu rural du réseau CIVAM cette année, qui se sont tenues le 25 mars à Paris.

Le 25 mars, à Paris, les animateurs·trices des groupes en non-mixité choisie du CIVAM et plusieurs paysannes se sont réuni·e·s pour une formation animée par Maryne Bruneau (Egaluce), axée sur l’art de répondre aux propos sexistes qui se glissent trop souvent dans le milieu agricole.

Une belle occasion pour certaines de partager leurs expériences et de rappeler combien il est crucial d’avoir, au sein des CIVAM et ailleurs, des espaces où l’on peut se confier en toute sécurité, dans un cadre en non-mixité choisie.

Chacune a ainsi pu composer sa propre "boîte à outils" face au sexisme ordinaire : humour pour désarmer, arguments scientifiques pour sensibiliser, ou encore, comme l’a suggéré une paysanne : devenir des "flemministes" et cesser d'être systématiquement celles qui expliquent les enjeux du genre.

Une journée pour se renforcer ensemble, échanger, et repartir avec des ressources pour affronter les défis du quotidien, avec un peu d’humour en prime. Mais surtout une journée pour se rappeler que chaque paysanne est légitime à poser ses limites et défendre ses sujets d’engagement, d’expertise et de réflexion.

"Je ne vais quand même pas la mettre sur le tracteur ! Elle ne sait pas faire..." Un atelier a été organisé pour répodre aux propos sexistes qui persistent dans le milieu agricole.

Ces rencontres entre animateurices et paysannes de l’hexagone entier ont lieu chaque année et permettent de créer du lien entre les départements et d’envisager des rencontres entre les groupes afin de continuer à se former en collectif féminin. Cette année, une rencontre est prévue en automne entre les paysannes du CIVAM AD 49 et celles du CIVAM du Haut Bocage ! Intéressée ? Reste à l'affût, les infos de cette rencontre ne sauraient tarder !

Tu es éleveuse, maraîchère, porteuse de projet, salariée agricole, productrice de plantes médicinales, bergère ou arboricultrice dans le Maine-et-Loire ? Si la non-mixité choisie et la sororité en contexte agricole te parle, n’hésite pas à nous contacter pour rejoindre le groupe femmes du CIVAM AD 49 !

Contact : lina.buisson@civam.org

DU 12 AU 14 NOVEMBRE – CHÂTEAU DE LA TURMEMELIÈRE (49)

RENCONTRES NATIONALES CIVAM

Cette année, les Pays de la Loire accueillent les Rencontres Nationales CIVAM. Un temps fort de la vie du réseau, qui a lieu un an sur deux, et ouvert largement : administrateur·rices, membres des groupes, salarié·es… L’occasion de se rencontrer ou de se retrouver, de mieux connaître les actions du Réseau CIVAM, et de passer un temps convivial.

La thématique choisie cette année est la coopération territoriale. Nous vous attendons nombreuses et nombreux !

ET SI VOUS PARTICIPIEZ À LA DYNAMIQUE DE TERRITOIRE SUR LE SOUS BASSIN VERSANT DU JEU ?

Le cadre

Depuis fin 2024, un projet LIFE REVERS'EAU, outil à l'initiative de la Commission Européenne, est coordonné par la Région Pays de la Loire avec des co-financements de l'Europe, la Région et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Sur 3 ans, ce dispositif LIFE REVERS'EAU permet au Syndicat Layon-Aubance-Louets de mener le « Programme d'action renforcé et intégré sur le bassin versant du Jeu ». Le programme étant multithématique (restauration des milieux aquatiques, restauration de prairies humides, …), **le CIVAM AD 49 est l'unique partenaire technique de l'un des volets : l'accompagnement des éleveurs et éleveuses vers des systèmes herbagers sur ce sous bassin-versant.**

Qui est concerné ?

- Avoir son siège d'exploitation OU au moins 1 parcelle sur le bassin versant du Jeu (cf. carte)
- Exercer une activité d'élevage pouvant faire du pâturage (bovins, ovins, caprins)

Les actions conduites par le CIVAM

Accompagnements individuels personnalisés vers une évoution de système

Ateliers collectifs en petit groupe (analyse de système, résolution d'une problématique...)

Journées de formation

Rencontres techniques, bouts de champ...

La force du CIVAM, c'est son réseau !

Vous connaissez des partenaires agricoles (CUMA, associations, élu.e.s) qui seraient susceptibles de diffuser les événements ? Vous êtes agriculteur·trice sur le territoire, ou vous en connaissez ? Vous êtes prêt·e à partager la communication du CIVAM autour de vous (flyer, affiche, …) ? Contactez-nous !
Pour bénéficier et participer à ce dispositif : clemence.mahieu@civam.org ou 07 67 32 19 36

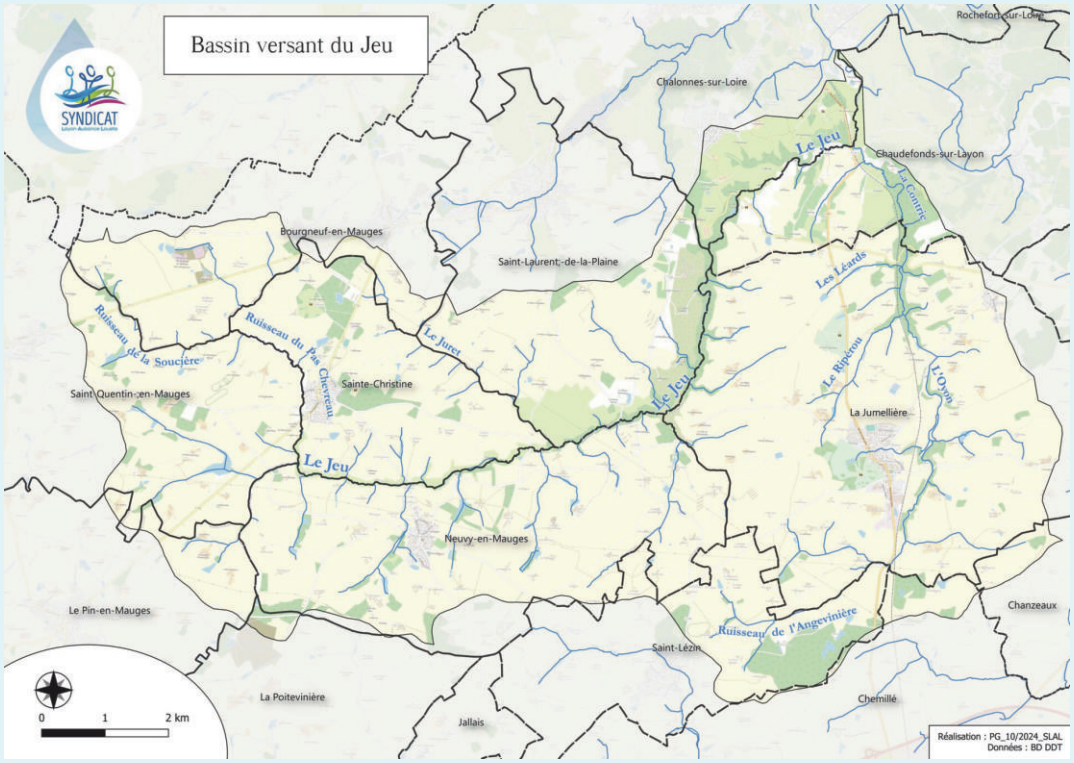

FORMATION MAEC "ET SI JE PASSAIS À L'HERBE"

Une formation qui permet de faire connaître le CIVAM

Les actualités PAC et MAEC de ces dernière semaines sont aussi en lien avec l'organisation par le CIVAM AD 49 de formation sur la présentation des Systèmes herbagers économes et autonomes. Répondant au cahier des charges MAEC et l'obligation de se former, 10 agriculteurs du territoire du Layon ont donc abordé le 17 avril dernier les pratiques clés de la conduite herbagère, partagé sur leurs mises en place, découvert le(s) CIVAM et visité la ferme d'Antoine Béduneau avec comme objectif : échanger sur ses objectifs en tant qu'éleveur, ses motivations et ses choix puis identifier en collectif les leviers actionnables sur les systèmes pâturants. Les mots-clés de cette journée ont été : autonomie alimentaire, économie de temps et de charges, cohérence et remise en question. Au-delà donc d'une formation obligatoire, c'est le fil conducteur des fermes CIVAM qui résonne.

Pssst... D'autres formations sont labellisées MAEC. Si vous avez besoin de valider votre formation MAEC, signalez-vous auprès de votre animateur·rice.

19 personnes ont visité les parcelles d'André-Marie Rochard le 6 mai dernier. Stagiares compris, on vous le concède, mais une affluence qui démontre le fort dymamisme du groupe Bovin Sud qui ne peut que nous réjouir !

GROUPE BOVIN SUD LOIRE

Une affluence record

Après un dernier Rallye-herbe hivernal de l'année le 10 décembre 2024 chez Clément Lemaître (Chanzeaux), qui avait réuni une quinzaine de participants et participantes, la dynamique a été maintenue lors du 1er Rallye-herbe 2025 ce mardi 6 mai ! Le rendez-vous était donné chez André-Marie Rochard à Jallais pour échanger sur les actualités de chacun·e, sur le pâturage hivernal et le vieillissement des prairies tout en faisant le tour des prairies en cette période de pleine pousse de l'herbe. L'occasion de manipuler l'herbomètre et de se questionner sur la place des parcelles dans le tour de pâturage. Au bilan : de nouvelles idées de formations et surtout les projets à venir lors de la transmission de la ferme à Marion Pailloux actuellement en stage paysan créatif de CIAP sur la ferme.

Contact : clemence.mahieu@civam.org

GROUPE OVIN

Groupe technique... et économique

Le 29 mai 2025, le groupe ovin s'est réuni à Mûrs-Erigné pour une journée dédiée au calcul économique. Les participants ont choisi de se concentrer sur le coût de production. Sacré défi de calculer ensemble, en direct, le coût de production du kilo d'agneau ! Il ne s'agissait pas d'être exact (on ne l'est jamais, avec la compta), mais au moins robuste dans ses hypothèses de calcul et assez méticuleux. Après le coût de production, encore une étape pour arriver au coût de revient… Qui peut enfin être comparé au prix de vente. Une ambiance studieuse mais conviviale pour cette première (pour l'animatrice !), le bilan de la journée indique un intérêt pour cette thématique qui pourra être reconduite chaque année dans le groupe, ou à minima un an sur deux.

Contact : clemence.robson@civam.org

Les génisses sortent de bonne heure chez Antoine Béduneau ! Les veaux sont élevés dès que possible dehors, avec ue louve, afin de les éduquer au fil et les habituer à l'extérieur. Photo prise lors de la formation "Et si je passais à l'herbe" le 17 avril.

Nouvelles des pâtures

Le suivi de fermes CIVAM en systèmes autonomes et économes : retrouvez leurs actualités à chaque numéro !

Episode 2 : agnelages et mises à l'herbe

Témoignage recuilli le 23/05/2025

Le troupeau est réparti en 2 lots. Un lot de 110 brebis est rentré en bergerie au 10 novembre pour agneler à partir du 15. Elles sont ressorties, avec leurs agneaux, au 15 février. D'abord sur les parcelles proches de la bergerie, afin de les rentrer le soir pour la transition alimentaire. Je pratique un pâturage tournant, sur deux parcelles de 5ha découpés en paddocks d'environ 1ha, chacun pour 3-4 jours. Mon critère de sortie : la hauteur du pied sur la botte. Je mets un nourrisseur sélectif au champ pour les agneaux, mais il n'y viennent pas. Pourtant il s'agit du même grain qu'en bergerie. Je ne réaliserai de pesée qu'à partir du sevrage, mais pour l'instant ils continuent de grandir, alors j'estime qu'ils délaissent le nourrisseur car ils n'en ont pas besoin.

Le deuxième lot de 140 brebis a passé tout l'hiver dehors, puis a pris la place du lot précédent dans la bergerie, à partir du 20 février pour des agnelages démarrés le 28 février. Ils ne sont pas encore terminés. Le pâturage hivernal était un peu compliqué, avec l'humidité. J'ai fait en sorte de leur laisser le plus grand possible, pour qu'elles aient moyen de trouver du sec, des abris dans les haies… Par exemple, j'ai laissé ouvertes 3 parcelles pour faire un ensemble de 6ha, où elles sont restées 3 semaines. Une année moins humide, j'aurais peut-être eu tendance à faire 2ha pour 1 semaine. Ce deuxième lot sortira en avril, lorsque toutes les brebis auront agnelé. Elles réaliseront le 2e pâturage des parcelles près de la bergerie où est passé le lot 1.

L'humidité a mis l'accent sur les aménagements pour le pâturage : les chemins étaient détrempés, pas pratique pour les allers-retours des brebis durant la période de transition alimentaire. Mais malgré l'humidité, mettre les animaux dehors reste un bon calcul. Déjà il faut faire de la place en bergerie pour le lot suivant, et les agneaux consomment moins, voire pas de concentrés. Ca colle avec mon objectif : utiliser le moins possible de concentrés sur les ovins, pour en garder le plus possible pour les poulets.

Denis GEMIN

Freigné

2 UTH
Denis et Mathilde

77 ha SAU
- 49 ha prairie
- 26 ha de cultures
- 0,5 ha myrtilles
- 1,6 ha parcs volaille de chair

260 brebis
Races croisées (Vendéen, Charmois, Rouge de l'Ouest)
Croît de cheptel (obj : 300)

350 agneaux /an
3/4 chez BVB, 1/4 en vente directe

Michaël JAUJIN

St Paul du Bois

1 UTH

SAU 120 ha sur 2 sites
- 100% herbe (95ha prairies naturelles, 25ha mélange multi-sp)
- 2 sites : 80ha à la Réussite, 40ha à l'Hommage

100-110 vêlages Parthenaise

45 à 50 broutards
vendus au sevrage
10 à 15 femelles
vendues à 15 mois

Environ 30 réformes
vendues « dans le maigre » après un passage au pâturage de mars à juin

Témoignage reccueilli le 22/05/2025

Ce qui représente un vrai atout dans mon organisation, c'est que l'ensemble de mes parcelles, aussi bien sur le site de la Réussite que sur celui de l'Hommage, sont directement accessibles sans avoir besoin d'utiliser la bétaillère. Cela me fait gagner un temps précieux pour les déplacements. En plus, j'ai des bâtiments fonctionnels sur chacun des deux sites, ce qui facilite grandement la gestion quotidienne.
Je suis particulièrement satisfait de mes chemins d'accès : ils sont bien entretenus et rendent la circulation facile même en période humide.

Actuellement, sur le site de la Réussite, j'ai trois bandes de vaches allaitantes avec leurs veaux : une première bande de 33 vaches, une seconde de 25 et une troisième de 23 têtes. J'y ai également un lot de vaches de réforme, mais celles-ci doivent partir d'ici la fin du mois. Leur départ va libérer un peu d'espace et soulager la gestion des prairies.

Sur le site de l'Hommage, où nous nous trouvons aujourd'hui, je fais tourner deux bandes de génisses : un lot d'animaux d'un an et un autre avec les génisses de deux ans. Ce site étant en hauteur, il draine bien l'eau, ce qui permet une mise à l'herbe relativement précoce. Je commence généralement à lâcher fin février, ce qui est un vrai avantage en fin d'hiver, quand d'autres parcelles sont encore trop humides.
Ici, j'ai organisé mes surfaces en une dizaine de paddocks d'environ 0,5 hectares chacun. J'avais gardé 46 petites génisses cette année, mais dix d'entre elles vont bientôt partir, ce qui devrait m'apporter un peu de répit. Je sens que la pression fourragère commence à se faire sentir, le système arrive un peu à saturation. L'autre lot, celui de deux ans, est composé d'une vingtaine de génisses.

J'en suis actuellement au troisième tour de pâturage pour le premier lot et au deuxième tour pour le second, avec un rythme de rotation de deux à trois jours par paddock. Cependant, je constate que beaucoup de mes parcelles sont revenues au même stade de repousse, malgré une rotation bien calée et des fauches espacées. Avec le recul, j'aurais peut-être dû distribuer un peu de foin sur certaines parcelles pour ralentir le rythme et entrer dans les suivantes au bon stade de développement. J'ai sans doute été un peu trop rapide sur ce deuxième passage. Pour rattraper le coup, je compte laisser les petites génisses sur les prairies fauchées et mettre du foin sur la parcelle où sont les génisses de deux ans, histoire de gagner quelques jours...

Financé par RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité
ADEME AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

VERS L'AUTONOMIE FOURRAGÈRE

PRODUIRE SES PROPRES SEMENCES PRAIRIALES EN SYSTÈME HERBAGER

Le groupe Dephy en grandes cultures du Civam AD 49 organisait le 29 Avril dernier une formation sur le sujet à la ferme du Pont de l'Arche à Bouchemaine. Florent Mercier, nous a fait part de ses expériences de terrain, l'occasion de revenir également sur les actions recherches menées dans le cadre du projet ClimatVeg.

Pourquoi se lancer dans l'autoproduction de semences ?

Certains éleveurs herbagers s'intéressent à la production de semences prairiales dans une stratégie de résilience durable, où la connaissance fine du fonctionnement des prairies est une compétence paysanne majeure, au croisement de plusieurs enjeux :

• L'autonomie économique et politique

Produire ses semences permet de réduire les achats extérieurs, d'autant plus que les semences prairiales biologiques du commerce sont souvent onéreuses, peu traçables et parfois issues de stocks conventionnels via des dérogations. L'autoproduction permet également de se réapproprier un savoir-faire agricole ancien, d'ancrer ses pratiques dans le territoire, et de gagner en indépendance vis-à-vis des catalogues semenciers.

• Une meilleure adaptation au milieu et aux pratiques

Les éleveurs qui sélectionnent leurs semences sur leurs propres parcelles ou celles de voisins proches peuvent bénéficier d'un matériel végétal directement adapté aux conditions locales : type de sol, régimes hydriques, modes de pâturage, etc. Cette adaptation favorise la pérennité des prairies et limite les échecs de semis.

• Une biodiversité fonctionnelle accrue

Les prairies issues de semences paysannes montrent une diversité floristique importante. Cette diversité soutient une faune utile (pollinisateurs, auxiliaires, oiseaux), améliore la résilience des systèmes fourragers face aux aléas climatiques, et contribue à la fertilité des sols, notamment par les légumineuses et les associations mycorhiziennes.

Les 10 participant·es de la formation devant l'espace de tri et de stockage des semences du GAEC du Pont de l'Arche, guidés par Florent Mercier.

Quel cadre réglementaire ?

La production de semences prairiales pour usage propre est légale, y compris en agriculture biologique. La vente de semences reste encadrée, mais l'échange entre agriculteurs est autorisé dans un cadre d'entraide ou de dons. Il est donc possible d'envisager des dynamiques collectives, comme des maisons de semences, des groupes d'échange ou des productions partagées.

Comment s'y prendre ? Observation des pratiques paysannes au GAEC du Pont de l'Arche

Le GAEC du Pont de l'Arche, en agriculture biologique, compte 5 associés sur une ferme en vaches laitières de race brune des Alpes. Il produit des céréales issues de semences paysannes, et héberge la maison des semences paysannes, centrée sur les blés anciens. Quelques porcs charcutiers sont élevés sur la ferme. Le lait, les céréales et la viande de porc sont transformés et vendus en direct, à la ferme ou sur des marchés locaux.

Florent est passionné par la génétique animale et végétale, et s'intéresse depuis plusieurs années aux semences paysannes.

Florent, peux-tu nous détailler le système de culture ?
La ferme compte 97ha, dont une trentaine en prairie permanente ou trop humide, trop petit pour y mettre des céréales. Sur les 70 ha restants, la rotation consiste en 5 ans de prairie temporaire suivis d'une à deux années de cultures. Au niveau du système fourrager on ne récolte que du foin, souvent en une seule coupe au printemps.
Avec seulement 33 UGB pour 97 ha, il y a un manque de fumier. Les céréales produites sur ces terres font de petits rendements (entre 8 et 20 qtx/ha avec une moyenne à 12). Pas de désherbage après semis, tout est récolté en grains.

Quelles sont vos conseils pour le veillisement des prairies ?
Pour le renouvellement naturel, laisser les prairies monter à graine régulièrement (fauche tardive, refus non broyés). Et bien gérer son pâturage tournant, en évitant le surpâturage. Pou resemer facilement, laisser monter à graines les espèces d'intérêt en fin de vie de prairie, ou dérouler directement du foin récolté à la date optimale. Enfin, si on souhaite récolter des graines d'une prairie existante pour la ressemer, il vaut mieux choisir des prairies sources bien diversifiées.

Quelles légumineuses privilégiez-vous ici ?
On cultive du lotier dans les zones non pâturées et de la luzerne, deux semences bien adaptées au terroir humide et on privilégie les espèces locales ou bien adaptées au sol et au climat. Le lotier est apprécié ici car il tolère bien l'humidité et a une valeur laitière plus importante que la luzerne. Au semis, il faut au moins 7kg/ha de lotier pour obtenir une bonne proportion dans la prairie. La production se fait actuellement sur une parcelle reprise à un maraicher et implantée en mélange multi espèces (lotier, trèfle blanc, RGA, fléole, fétuque).

Comment se passe la récolte de semences ?
Il est nécessaire de faucher au bon stade, puis de laisser sécher au sol, et ensuite de moissonner avec une moissonneuse bien réglée. J'utilise une moissoneuse-batteuse à essais, acquise en copropriété, et utilise des réglages spécifiques : batteur serré à fond, et grille bien ajustée pour extraire les graines.
On peut aussi utiliser la méthode « fleur de foin » : récolter un foin bien mûr, le dérouler sur une autre parcelle avec un lit de semences bien préparé.
Pour le stockage, je m'assure que la récolte soit bien sèche, et je la stocke en big bags, sur palettes pour éviter toute humidité.

Enfin, comment se passe le triage ?
Au pont de l'Arche on utilise un nettoyeur-séparateur Denis à grilles adapté aux tailles de graines, les jeux de grilles permettent d'écarter les graines trop grosses ou trop petites. Il est également possible d'ajouter des colonnes à air pour affiner le tri.
Nous avons aussi un ancien trieur toboggan Bülher qui envoie les graines les plus rondes vers l'extérieur, utilisé notamment pour éliminer la cuscutte. Il est possible aussi de compléter par un passage en trieur densimétrique.
Le triage demande de la persévérance : une mauvaise expérience ne doit pas dissuader. Si on n'est pas équipé, cela peut valoir le cout économiquement de faire trier sa semence à l'extérieur notamment si on manque de matériel ou de temps sur la ferme.

Des freins à lever collectivement

Plusieurs freins techniques et organisationnels subsistent :
• Matériels spécialisés : moissonneuse adaptée, trieurs, stockage ventilé… représentent un investissement non négligeable. Le recours à des collectifs (CUMA, entraide) peut lever cet obstacle.
• Temps et compétences : le triage demande du savoir-faire et du temps. Des erreurs de tri peuvent compromettre une récolte. Il est parfois préférable de faire trier à l'extérieur.
• Connaissance du mélange optimal : adapter les espèces et leurs proportions au terroir et aux objectifs zootechniques reste complexe.
• Concurrence d'usage : la production de semences peut entrer en concurrence avec le pâturage ou la récolte de fourrage.

Si la production de semences prairiales n'est ni une solution miracle ni une démarche simple, elle ouvre des perspectives passionnantes pour les éleveurs en quête d'autonomie, de résilience et de biodiversité. Les témoignages partagés montrent qu'en partant de petites expérimentations et en s'appuyant sur les échanges entre pairs, il est possible de progresser rapidement, individuellement ou en collectif.

Pour aller + loin

Ce guide, édité dans le cadre du projet ClimatVeg par la FR CIVAM Pays de la Loire, s'appuie sur les retours d'expérience d'agriculteurs. Il vise à fournir les clés pour :
• Sélectionner des prairies donneuses adaptées à leur environnement.
• Récolter des semences, en fonction des espèces et des conditions locales.
• Sécher et trier des semences pour garantir leur qualité.
• Implanter des semences récoltées sur des parcelles receveuses, en respectant les bonnes pratiques agronomiques.
• Gérer les prairies implantées pour maintenir leur biodiversité et leur productivité

Recueil dispo en format papier, (n'hésitez pas à le demander à votre animateur·trice !) ou numérique sur le site de la FR CIVAM (lien cliquable).

À VENIR !

[▶ dates du CIVAM AD 49]
[▶dates du réseau CIVAM]

JUIN

▶ **Vendredi 20 juin : Assemblée Générale FR CIVAM PdL**. Ferme du Rouillon, La Meilleraye de Bretagne (44). Après-midi thématioque : Que faire de nos fermes et de nos assiettes d'ici 2050 ?

▶ **Mardi 24 juin : formation "Mettre en place un pâturage ovin saisonnier sur ses parcelles"** St Rémy la Varenne Vignes ou interculture. Retours d'expérience, références techniques, réseau. (clemence.robson@civam.org)

▶ **Mardi 24 juin : Assemblée Générale Réseau CIVAM "** à Paris. Après-midi thématique : PAC, partager nos enjeux et constats de terrain pour construire un positionnement commun.

JUILLET

▶ **Mardi 1er juillet : journée groupe ovin "Travail en système herbager"** Echanges et résultats d'études sur le travail e système ovin. Lieu à définir. (clemence.robson@civam.org)

▶ **Mardi 8 juillet : Rallye-herbe groupe bovin Sud Loire** La Poitevinière (clemence.mahieu@civam.org)

▶ **Jeudi 10 juillet : Formation "Réussir ses grandes cultures biologiques en limitant le travail du sol"** La Bernardière (85) Echanges sur la réduction du travail du sol en cultures biologiques dans une ferme en bovin lait bio depuis 2017. (sylvain.baumard@civam.org)

À VOIR, À LIRE

Des filières territoriales créatrices de valeur et vectrices de pratiques agroécologiques : quelles conditions de réussite ?

Le réseau CIVAM, aux côtés des CUMA, du CIHEAM Montpellier, de l'Institut Agro Dijon, et de Commerce Equitable France réunis dans le projet FILTER, a publié cette étude sur les filières territoriale. Elle détaille 5 exemples variés (farine, porc, boeuf, huile) pour en faire ressortir les conditions de réussite.

https://www.civam.org/ressources/reseau-civam/type-de-document/etudes/filieres-territoriales-quelles-conditions-de-reussite/

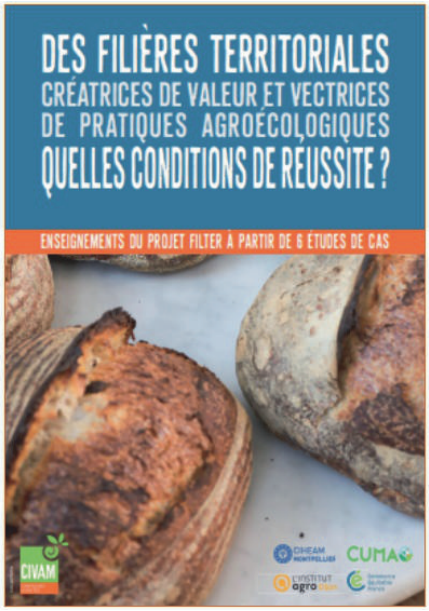

Les groupes CIVAM

Les membres construisent ensemble le programme des journées de groupe autour des systèmes autonomes et économes. Le CIVAM AD 49 anime 9 groupes d'échanges et de formation :

- Bovins Sud Loire
- Bovins Nord Loire
- Cultures
- Ovins
- Porcs
- Femmes agricultrices
- Formation pâturage tournant
- Pastoralisme

Si vous êtes intéressé·e pour rejoindre un groupe du CIVAM n'hésitez pas à nous contacter : *civamad49@civam.org*

ADHERER AU CIVAM AD 49

L'adhésion au CIVAM AD 49 est volontaire, elle permet de soutenir l'association. Si vous le souhaitez, pensez à adhérer par courrier ou par voie électronique :
Lien vers le bulletin en ligne ou visitez l'onglet "Ressources" de notre site internet.

VOUS PARTICIPEZ AUX GROUPES CIVAM ?

Le CIVAM propose des groupes d'échanges où les membres peuvent se rencontrer et progresser ensemble.
Je fais partie d'un ou plusieurs groupe(s) ?
→ Je participe à la vie des groupes CIVAM, soit 120€/ferme/an.
Lien vers le bulletin en ligne ou visitez l'onglet "Ressources" de notre site internet.

Comité de rédaction : l'équipe salariée du CIVAM AD 49
Comité de relecture : le bureau du CIVAM AD 49
CIVAM AD 49 - 70 route de Nantes 49610 Mûrs-Erigné • Tel : 02 41 39 48 75 • 07 85 87 53 20 • 07 67 32 19 36
civamad49@civam.org • https://www.civam.org/civam-agriculture-durable-49/